

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-4/04

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Budget primitif BP 2011: Santé publique.

Significatif d'une volonté politique forte pour répondre à une préoccupation majeure des Seine-et-Marnais, la Santé publique bénéficie d'une enveloppe globale des crédits de fonctionnement qui s'élève à 382 000 €.

Ce budget, en forte hausse par rapport à 2010 traduit notamment la montée en charge du plan "démographie médicale" avec l'attribution prévue de 10 nouvelles bourses à des étudiants de 3ème cycle de médecine.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

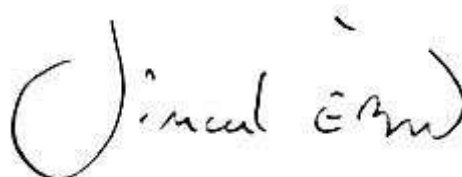
DECIDE

Article 1 : de créer les enveloppes de subventions 2011 suivantes :

| Enveloppe(s) de subvention | CP 2011 |
|----------------------------|---------|
| Santé publique | 77 400 |

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ